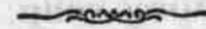




COMMANNA



D'après la légende et les traditions, ce n'est pas sur la colline où elle s'élève aujourd'hui que les habitants du pays auraient voulu construire primitivement cette église. Ils avaient fait choix du plateau de Quilidiec, emplacement plus central pour le terrain de la paroisse; mais il se fit que les matériaux qui étaient maçonnés pendant la journée dans les fondations s'en trouvaient retirés pendant la nuit, et cette besogne mystérieuse se renouvela à plusieurs reprises successives. Interprétant ces faits comme une manifestation du Ciel, on voulut s'éclaircir pour savoir quelle était la volonté de Dieu. On chargea donc ces pierres des fondements sur un chariot qu'on attela de deux bœufs auxquels on donna toute liberté pour se diriger à leur gré. Ils se mirent en route, dans la direction du Sud-Est, et ayant escaladé cette colline escarpée, s'arrêtèrent à son sommet. C'est en cet endroit précis qu'on se mit à creuser les nouvelles fondations, et à cinq pieds de profondeur on trouva une auge de pierre enfermant une statue de sainte Anne; ce qui fut un signe manifeste pour tous que c'est là que sainte Anne voulait qu'on lui élevât un sanctuaire, d'où l'église et la paroisse prirent le nom de *Com-Anna*, Auge de sainte Anne.

Cette légende, dont nous devons la relation à M. l'abbé Auguste Laurent, a été publiée en 1875 (p. 127) dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, avec cette seule variante que « l'on trouva, dans un buisson d'épines, une auge renfermant une *Vénus* que les habitants appelaient sainte Anne ».

Mais il est très probable, et c'est le sentiment de M. Jourdan de la Passardière, si compétent en fait d'interprétation des noms de lieux en Bretagne, que cette légende a été imaginée après coup, pour expliquer le mot *Commanna*, lorsque l'on a perdu de vue le sens du vieux mot *Coumand*, *coumanha*, qui veut dire donner une terre en fief, inféoder, d'où est venu le mot *Kemened*, *Commendatio* et *Convenant* (Le Gonidec). Le Cartulaire de Landévennec nous apprend que le monastère possédait en *Commanna (de Cummanna)*, deux terres, *Caer Niuguinen* et *Caerthnou*. Si donc on veut s'en tenir à l'orthographe traditionnelle du mot *Commanna*, c'est par deux *m* et deux *n* qu'il faut l'écrire.

Le patron de la paroisse est saint Derien, Derian, que l'on appelait autrefois saint Derio, et il est à présumer que le culte de sainte Anne n'a pris une aussi grande importance à *Commanna* qu'au xvii^e siècle, après la découverte de la statue de Sainte-Anne d'Auray.

L'ÉGLISE PAROISSIALE

Le cimetière, qui entoure l'église, a pour entrée un petit arc de triomphe assez simple, mais qui ne manque pas de style. Il est surmonté d'un couronnement bien mouluré et de trois lanternons. Le mur de clôture est en belles pierres de taille. Tout à côté, à gauche, est une chapelle-ossuaire portant différentes dates : 1677-1686-

1687. La façade Est, donnant sur le clocher, est percée d'une porte et de quatre arcades en anse de panier avec un bénitier au bas de chacune.

L'architecture générale de l'église appartient au xvii^e siècle.

Le clocher est de même structure que ceux de Lampaul-Guimiliau, Landivisiau et Plounéour-Ménez, appuyé à ses angles par huit contreforts puissants, ornés de moulures et corniches à différents niveaux ; mais la flèche, comme à Plonéour, est dépourvue de clochetons. Au-dessus d'une des arcades du bas court cette inscription : ANNO : DNI : 1592 : DIE : 28 : IVNII : FVNDATA : FVIT : HEC : TURRIS

Dans ce clocher est une vieille cloche de forme très allongée, mesurant 1 m. 17 de diamètre, et portant cette inscription en caractères gothiques :

MARIA . S. DERIAN . ET . MARTIN + V. LAURANS .
LORS . FABRIQUES . 1580

Tout autour de l'église sont de riches contreforts ornés d'entablement, niches et pilastres, et couronnés de lanternons ; l'abside, à pans coupés, offre un ensemble mouvementé.

Le porche, très monumental, est de même composition que ceux de Guimiliau, Bodilis, Landerneau ; il porte cette inscription : DOMVS . MEA . DOMVS . ORATIONIS et à l'intérieur on lit les dates de 1645-1650-1653.

A la façade, on voit des colonnes cannelées, puis les colonnes à tambours et bagues saillantes de Philibert Delorme. Les contreforts d'angle, très riches, sont tapissés de frises, caissons ou panneaux carrés, pilastres. La niche centrale, abritant la statue de saint Derrien, patron de la paroisse, est surmontée d'un fronton à courbes rentrantes avec rampants ornés de volutes et surmonté d'un lanternon à trois étages. A l'intérieur, douze niches à colonnettes ioniques reposent sur un soubassement à pilastres

cannelés. On y lit cette inscription : F : EVZEN : A. IOLI . F . F

Au fond, les deux portes géminées sont séparées par un trumeau avec bénitier.

La sacristie porte la date de 1701.

L'intérieur de l'église se compose de trois nefs d'égale largeur, couvertes par trois toits différents et séparées par des colonnes rondes, octogonales et barlongues portant des arcades ogivales ; la nef du Midi s'élargit pour former une sorte de vaste transept.

Cette église possède trois beaux autels à retables, du xvii^e siècle, d'un travail très riche.

Le plus magistral, et le plus monumental de tous ceux du pays, est celui de sainte Anne, dans la nef du Nord. Il mesure 6 m. 20 de largeur sur 8 mètres de hauteur. Au milieu du coffre, dans un panneau carré encadré d'une guirlande de roses tenue par quatre anges, est une sainte Anne assise, faisant lire la Sainte-Vierge. Derrière elle est une sorte de château avec tourelles. Des deux côtés sont d'autres panneaux ornés de guirlandes de vigne, roses, arabesques et anges tenant l'écusson des Bouvans, seigneurs du château du Bois de la Roche, *d'azur à la croix d'or endenchée*, supporté à droite par un sauvage et à gauche par un lion, avec cette devise : *Plus n'est possible*.

Le retable comporte trois niches encadrées de quatre colonnes torsées et de quatre colonnes à découpures et rubans enroulés en spirales, le tout évidé à jour, ornementé de fleurs, feuilles, fruits, petits anges.

La niche du milieu, large et ample, abrite sous un dais les statues assises de sainte Anne et de la Sainte-Vierge avec l'Enfant-Jésus debout sur le couronnement du tabernacle et tenant la boule du monde. Au-dessus du dais est le Père-Éternel, soutenu par deux anges, portant aussi le

globe du monde et bénissant. Des deux côtés de ce dais central, deux volutes à encorbellement sont surmontées de deux tourelles découpées et très ornementées.

Dans les niches latérales, sont saint Joseph et saint Joachim, et plus haut, dans des niches supérieures, sont la Sainte-Vierge et l'ange Gabriel dans le mystère de l'Incarnation. Tout au haut, est une Sainte-Trinité, Dieu le Père en manteau et tiare, tenant devant lui son Fils divin ressuscité. Ce groupe est sur une sorte de voûte ou d'arc très ornementé ayant pour clef l'écusson des comtes de Bouvans.

Les gradins et les piédestaux des colonnes sont couverts de magnifiques arabesques, de petits anges et de médaillons où sont figurés un buste du saint évêque, — l'Enfant-Jésus bénissant, — la Sainte-Vierge et l'Enfant-Jésus, — Notre-Seigneur, — la Sainte-Vierge, — saint Joseph, — l'Enfant-Jésus et saint Jean-Baptiste enfant, — saint François d'Assise, — saint Yves entre le riche et le pauvre.

Ce magnifique travail est daté par cette inscription : FAICT : DV : TEMPS : DE : MISSIRE : YVES : MESSAGER : RECTEUR : LAN . 1662.

Ce retable fut peint en 1691 en conséquence d'un marché passé le 25 Mars, par lequel « Pierre Pierre, sieur de Desmeur, maître-peinteur et doreur résidant au Huelgoat, paroisse de Berrien, a offert d'étoffer de dorure et autres peintures le retable nouvellement construit sur la chapelle et autel de S^{te} Anne, moyennant le bon plaisir de M. le Recteur et de Messire Gabriel Bouvans, chevalier S^{sr} du Bois de la Roche Commanna, étant le fondateur et le seul prééminencier de la dite église, le travail sera terminé dans dix-huit mois pour la somme de 1500 livres » (Archives départementales).

Le deuxième autel, du côté Midi, est celui du Rosaire, ayant sous son retable quatre colonnes torsées. Dans la partie médiane de ce retable, sont les statues de la Sainte-Vierge et l'Enfant-Jésus donnant le rosaire à saint Dominique et à sainte Catherine de Sienne; tout autour, sont les médaillons des 15 mystères. Les deux niches latérales enferment les statues de saint Joseph et de saint Joachim. Au-dessous de ces niches, sont deux petits médaillons figurant un père et une mère présentant leur petit enfant à la Sainte-Vierge; puis le père et la mère avec leur enfant agenouillé sur un prie-Dieu, remerciant Notre-Dame d'une grâce obtenue.

*
**

Le troisième autel est celui des *Cinq-Plaies*. Une confrérie des cinq plaies ou de la Sainte-Agonie existait autrefois dans la paroisse. Dans la niche du milieu, on voit Notre-Seigneur assis, montrant les plaies de ses pieds et de son côté. Il est accompagné de deux anges couronnés de roses, tenant une couronne royale au-dessus de sa tête et portant la couronne d'épines et les clous de la Passion. Dans les côtés, sont saint Sébastien et sainte Marguerite.

On vénère en outre, dans l'église, deux statues gothiques de sainte Catherine et de saint Bernard vêtu d'une chasuble antique, puis une Vierge-Mère et un *Ecce-Homo*.

Le 23^e Octobre 1672, « les honorables marchands Yves Pouliquen et Guillaume Henri, fabriques lors pour saint Dirio, patron, auroient passé acte avec M. François Lorie, sculpteur, demeurant à Guimilliau, pour faire faire un balustre de bois de chêne semblable à celui de Guimilliau »; mais par un acte prônal du 3 Mai 1673, en présence du recteur, Yves Croguennec, Jean Martin, curé, remon-

tre aux paroissiens que le travail n'avance pas, et il est décidé que le sculpteur sera mis en demeure de terminer au plus tôt sa besogne. La balustrade, qui existe encore, est cependant datée de 1672, date du marché.

FONTS BAPTISMAUX

La cuve baptismale, de forme ronde, est portée sur une colonne cannelée et ornée de godrons. Tout autour court cette inscription : CELVI . QVI . CROIRA . ET . SERA . BAPTISÉ . SERA . SAUVÉ — F . F . P . F . BRETON . ET . Y . KERBRAT . 1656

Au-dessus, règne un baldaquin en bois à cinq pans, porté sur cinq pilastres auxquels sont adossées les statues des trois vertus théologiques et de deux vertus cardinales :

1. — La FOI, portant deux livres, les deux testaments et l'effigie d'une église.
2. — L'ESPÉRANCE, ayant les mains jointes, dans l'attitude de la supplication.
3. — La CHARITÉ, tenant une bourse et offrant une pièce d'argent.
4. — La JUSTICE, tenant un glaive.
5. — La TEMPÉRANCE, tenant une coupe remplie d'eau et renversant du pied une urne contenant du vin.

La balustrade du bas est formée par des arabesques découpées. Le dôme ajouré est supporté par des balustres et terminé par un lanternon soutenu par des cariatides, surmonté d'une statue du Sauveur portant la croix de Résurrection.

Ce dernier travail fut exécuté par Douaré Aillot, maître-sculpteur, demeurant à Recouvrance, en Saint-Pierre-Quilbignon, qui, par suite d'acte prônal du 20 Juillet 1682, « s'engage de couronner d'un dôme et plusieurs archi-

tections le fond baptismal »; il a déjà fait ses preuves en travaillant au tabernacle du maître-autel (Archives départementales).

Dans le transept Sud, près de l'autel des Cinq-Plaies, est un enfeu gothique, qui semble dater d'une église antérieure.

Dans le cimetière, sont deux croix en pierre de très bon style, avec d'assez nombreuses statuettes; l'une d'elles porte deux dates : 1583 et 1742.

En 1645, on décida « la démolition d'une vieille muraille du côté de l'Épître, où sont le jubé et la sacristie pour l'ornement et l'embellissement de l'église ». Comme il fallait pour cela remanier la chapelle du Sauveur ou du Rosaire, la dame Guillemette du Drenec, compagne de François du Poulpry, conseiller au Parlement, protesta que rien ne se fasse en son préjudice dans cette chapelle dépendant de la terre de Keravel. Les paroissiens veulent bien reconnaître que les seigneurs de Coatlespel, que la dite dame prétend représenter, avaient bien droit d'enfeu avec tombe enlevée dans l'arcade avec banc à côté, et armes dans la vitre qui est au-dessus, mais que la vitre de la chapelle elle-même appartient aux paroissiens, car, « d'ancienneté les contremarques des dits paroissiens estoit dans la vitre au-dessus de l'autel de S^t Sauveur, y ayant des faux, des cognées, charettes et autres ustensils de labourage ». Il fut convenu, pour clore le débat, d'attendre l'arrivée de M. de Poulpry, lors absent.

Il est intéressant de voir ici les paysans imitant les nobles, pour marquer leurs droits de fondateurs sur telle ou telle partie de l'église par l'apposition des intersignes propres à leurs travaux, comme le faisaient les corporations avec les armoiries spéciales à chaque corps de métier.

Dans l'inventaire de l'église, fait en 1692 par devant

M. Mathieu Paul, recteur, Yves Kerbrat et Hervé Pichon, prêtres, nous remarquons : deux croix d'argent, dont l'une dorée; huit calices; deux autres ont été vendus pour parvenir à l'amortissement; un soleil doré; cinq ornements de diverses couleurs; deux parements d'autel, l'un rouge, l'autre noir; une nappe à mettre sur le font baptismal; un tambour. On signale de plus, dans l'inventaire de 1701, une couronne et une petite crose d'argent doré détachées de la croix d'argent doré.

*
*
*

Le 18 Mars 1786, M. Podeur, recteur, donne comme il suit l'état des revenus et charges de sa paroisse, en réponse à une enquête faite par Mgr de la Marche, pour venir en aide aux paroisses qui ne jouiraient pas d'un revenu suffisant.

« La cure de Commanna est à la collation de l'Ordinaire et contient 2.500 habitants, compris ceux de la succursale de Saint-Sauveur. Le revenu consiste en dixme à la 36^e gerbe sur le froment, le seigle, orge et avoine, et se monte suivant les baux à ferme courans à 4.636 livres. Sur quoi je paye par an :

« Pour décimes, 56 l. 6 s. 6 d.

« Pour loyer du presbytère, 30 livres.

« Pour réparations locatives dudit presbytère, 15 livres.

« Pour l'entretien du chancel de l'église, 6 livres.

« Les visites épiscopales et archidiaconales me coûtent par années communes, 40 livres.

« Déduction faite du montant de ces charges, il reste 4.488 l. 13 s. 6 d.

« La situation de mon presbytère, dans un bourg où il y a marché toutes les semaines et foire tous les mois, sur le bord d'une route royale d'entre Carhaix et Landerneau

et sur le chemin de Morlaix à Quimper, m'occasionne bien des dépenses que je ne puis pas éviter; m'étant impossible de refuser l'hospitalité à d'honnêtes voyageurs, n'y ayant pas dans mon bourg une bonne auberge pour les recevoir. Cependant, un détachement du régiment du *Roi-Dragons* a couché deux fois dans le bourg de Commanna en 1779; et en 1780 et 1781, des détachements de Picardie, de Médoc, de Rohan Soubise, de Bresse, de Bourbon et de *Touraine-Infanterie*, y ont aussi couché, et c'est chez moi que Messieurs les Officiers logeaient et mangeaient; je ne cite cet article que pour faire sentir combien ma position m'assujettit à des frais et dépenses inévitables pour l'hospitalité. Je les abute par modération à 200 livres à déduire de 1.488 l. 13 s. 6 d. Le revenu net est donc de 1.288 l. 13 s. 6 d., dont on doit déduire encore, pour la portion congrue des vicaires de la paroisse et de la succursale, à raison de 350 livres pour chacun = 700 livres; partant, il ne resterait au Recteur que 588 l. 13 s. 6 d.

« On laisse à juger si cette somme est suffisante pour la subsistance du Recteur dans une paroisse vaste et peuplée telle que Commanna, pour le mettre en état de faire des aumônes aux pauvres qui fourmillent dans sa paroisse, et de remplir la charge de répondre de toutes les réparations du chœur et cancel tant de l'église paroissiale que de la succursale (Saint-Sauveur) auxquelles on veut l'obliger comme décimateur, quoiqu'il paraisse que l'édit de 1695 n'impose cette obligation qu'aux décimateurs qui ne desservent pas les paroisses personnellement, et ne la leur impose qu'au cas que les revenus de la fabrique ne soient pas suffisants pour cet effet.

« L'amélioration que l'on demande pour le Recteur de Commanna, est : 1° de le laisser maître de récompenser les vicaires comme il l'a fait au passé;

« 2° De l'exempter des réparations du chœur et cancel

de l'église paroissiale et de la succursale, si non la suppression de cette dernière;

« 3° D'exempter les Recteurs des grosses réparations des presbytères malgré l'arrêt du Parlement qui les y assujettit. »

L'Evêque de Léon, annotant cet exposé remarque « que le revenu du Recteur est absolument insuffisant; l'augmentation de la portion congrue des vicaires rend leur revenu au moins égal à celui du Curé, et meilleur parce qu'ils n'ont pas les mêmes charges.

« La succursale (Saint-Sauveur) a été érigée par une sorte de nécessité, parce qu'elle est à une grande lieue de la paroisse; cependant, il n'y a d'autre moyen de conserver à ce Curé un revenu suffisant, que la suppression de l'église de Saint-Sauveur en titre de succursale, en la changeant en simple desserte sous le gouvernement du corps politique de la paroisse, en sorte que les baptêmes et les enterrements s'y feront à l'ordinaire, mais les mariages ne pourront se faire qu'à la paroisse. »

M. Podeur, recteur, répondait d'une façon fort judicieuse à l'enquête de Mgr de la Marche sur la mendicité dans le Léon, en 1774.

I

Nombre des mendiants ?

« Il y a, dans la paroisse de Commanna et trève, 120 familles de gens aisés et autant de familles de mendiants, mais il faut observer que, dans chaque famille ou maison aisée, il n'y a qu'un aisé à compter qui est le chef ou le maître, qui est le seul qui représente et qui donne, au lieu que, dans chaque famille de mendiants, il y a plusieurs à compter : le père, la mère et jusqu'à cinq à six enfans. Mais à ne compter que trois par chaque famille

de mendiants, cela ferait 360 mendiants. Les familles riches ne fournissant que 120 aisés, il en résulte que le nombre des mendiants est triple du nombre des aisés.

II

Les sources de la mendicité ?

« 1^o La cherté du bled et du pain ; il n'y a que les plus riches qui sèment du blé à Commanna et ces riches n'en ont pas assez pour eux-mêmes. Tous adonnés au commerce de toiles blanches, ils négligent les terres, les labourent mal et à la hâte ; elles ne rapportent pas.

« 2^o D'autres qui ont quelques terres les abandonnent pour dévider, ourdir et faire de la toile. Ces métiers aisés leur plaisant, les amolissent et les rendent incapables des travaux de l'agriculture.

« 3^o Ce n'est pas le voisinage des villes et des grands chemins qui invite ici à mendier, mais la proximité des foires et marchés, dont le nombre est si excessif qu'il s'en tient tous les jours, le vendredy excepté, à Comanna et dans les environs à fort peu de distance. L'on y va en foule pour mendier ou pour voler, ou enfin pour avoir occasion de boire et dépenser et par là, augmenter par la suite le nombre des mendiants et des voleurs.

« 4^o Ce ne sont pas les terres décloes qui manquent aux pauvres pour nourrir des vaches, un tiers du terrain de la paroisse est sans clôture, vague et abandonné au public.

« 5^o Le besoin oblige quelque fois le pauvre à vendre sa vache, mais le plus souvent c'est le loup qui la dévore ; le pays est infesté de loups.

« 6^o La volonté de travailler manque à bien des pauvres, mais le travail leur manque également : le fil pour

la fabrique de la toile n'est pas fait dans la paroisse, il se tire des évêchés de Tréguier et de St Briec, l'on ne cultive ni lin ni chanvre ici ; le commerce de toile n'occupe que des blanchisseurs, dévideuses et tisserands, les autres gens de peine, journaliers, laboureurs, etc., manquent d'ouvrage.

« 7^o Bien des gens trouvent qu'il y a trop de fêtes et de jours où l'on ne peut pas travailler.

III

Espèce de mendiants ?

« Il y a un dixième de gens infirmes et vieillards, un tiers d'enfans incapables de travailler ; le reste consiste en gens valides de tout âge.

IV

Moyen de supprimer la mendicité ?

« Le moyen serait que chaque chef de famille aisée se chargeât de l'entretien d'un certain nombre de pauvres mendiants en proportion de ses facultés, mais dans l'état présent le trop grand nombre de mendiants rend ce moyen impraticable. Il faut commencer par diminuer ce nombre ; à cet effet multiplier les occupations utiles, les salaires, les moyens de subsistance pour les pauvres, à quoi l'on ne peut parvenir qu'en faisant fleurir l'agriculture, en encourageant la culture du lin et du chanvre dans la paroisse : La culture, les différentes préparations, les apprêts et la filature de ces deux productions occuperaient et feraient vivre beaucoup de gens actuellement désœuvrés et réduits à mendier.

« Il faudrait surtout encourager les défrichemens ; mais dans un pays où il y a tant de terrains abandonnés et où d'ailleurs le dégoût est si général pour l'agriculture,

il ne suffit pas d'encourager à défricher, il faudrait y contraindre et lever des obstacles particuliers qui s'y opposent en ce pays et qui n'ont pas été prévus par la déclaration du Roi en faveur des défrichemens et dessechemens. Cet objet demanderait des éclaircissemens où il n'est pas possible d'entrer actuellement.

« Multiplier les travaux de l'agriculture, les salaires, les productions, les moyens de subsistance me paraît donc le moyen si non d'anéantir, du moins de diminuer la mendicité, surtout si à ce moyen l'on joint la diminution des jours où le travail est interdit, et des foires et marchés trop multipliés.

« Le nombre des mendiants pourrait par là être réduit à peu de choses, et de ceux qui resteraient encore, les riches s'en chargeraient volontiers ainsi que de l'entretien des invalides, vieillards, etc., dont alors il en reviendrait à peine un à la charge de chaque chef de famille aisée, et cela sans qu'il soit besoin d'hôpitaux dont l'établissement, la dotation, l'administration coûteraient des frais immenses et qui, suivant la remarque faite par l'*Ami des hommes*, à l'occasion d'un hôpital établi dans une campagne, ne serviraient qu'à autoriser l'oisiveté.

« J'estime qu'il serait bon d'exciter l'émulation même parmi les mendiants, gens trop livrés pour l'ordinaire au mépris et au découragement. Je voudrais donc que dans ma paroisse l'on distribuât tous les ans des prix aux enfans mendiants depuis l'âge de 8 ans accomplis jusqu'à 13 ans aussi accomplis dont on dresserait tous les ans un état, et que ces prix fussent adjugés dans une assemblée du clergé et des notables de la paroisse à ceux d'entre ces enfans qui, selon le témoignage de gens dignes de foi, auraient non seulement renoncé à la mendicité, mais seraient, de plus, mieux instruits de leur religion et de leur devoir et se seraient efforcés pour s'avancer et se

perfectionner soit au service, soit dans l'apprentissage de quelque métier utile, en un mot, que ces prix soient adjugés aux plus courageux, aux plus fidèles, aux plus habiles, aux plus vertueux, eu égard à leur âge, à leurs forces, à leurs talents et aux secours qu'ils auraient eus. Les prix pourraient consister en 60 livres, c'est-à-dire 30 livres pour les garçons et autant pour les filles, on distribuerait quatre prix pour chaque sexe : 1^{er} prix, 12 livres ; second prix, 9 livres ; troisième prix, 5 livres, quatrième prix, 3 livres.

« Les principaux seigneurs ou grands propriétaires de chaque paroisse seraient invités à fournir des fonds pour ces prix, ils en feraient eux-mêmes la distribution s'ils étaient présents. A défaut des seigneurs ou grands propriétaires, les gros décimateurs ou les recteurs fourniraient les prix et à défaut des uns et des autres, ils pourraient être pris sur les deniers et revenus des pauvres de chaque paroisse, ou sur le produit d'une quête établie à cet effet.

« Comme cette espèce d'encouragement ne ferait peut-être pas sensation sur bien des mendiants, faute de sentiment de leur part, et que malgré tous les avantages qu'on leur offrirait, ils voudraient s'opiniâtrer à mendier, le gouvernement pourrait les contenir et les corriger par la terreur en donnant les ordres les plus précis et les plus pressants de les arrêter dès qu'on les trouverait mendier et de les enfermer dans des maisons de force pour y être assujettis à des occupations proportionnées à leurs forces.

V

Fondations en faveur des pauvres.

« Il n'y a pas d'hôpital, mais il y a pour les pauvres une fondation de 20 livres de rente fixe que les marguil-

liers en charge touchent et qui est distribuée par MM. les curés ou vicaires.

« Des biens fonds tenus en ferme produisant 27 livres 10 sols distribués par MM. les curés.

« Une ferme à la trêve de St Sauveur produisant 30 livres dont je suis économe, et que je laisse au curé de la trêve à distribuer.

« Une rente fixe de 45 livres que je touche et distribue par moi-même.

« Depuis 1766, M. le syndic du clergé de Léon me fait compter 72 livres par an pour les pauvres de ma paroisse, provenant d'une rente sur le clergé de France.

« Il se fait aussi une quête dans l'église pour les pauvres, distribuée par le marguillier chargé de la faire. Cette quête n'est qu'une bagatelle, on n'y donne pas, chacun faisant ses aumônes par soi-même. Par année commune, cette quête va à 4 livres; soit un total de 198 livres 10 sols.

« Pour les petites écoles, il y a une fondation de 75 livres pour faire l'école à 25 garçons pauvres de la paroisse, et une autre de 54 livres pour faire l'école à 18 filles.

VI

Avantages et défauts des fondations ?

« Les fondations pour les pauvres mettent mon clergé et moi en état de secourir plus promptement et plus amplement les pauvres honteux, ceux qui sont ruinés par des accidents et surtout les pauvres malades, en faveur desquels ces fondations ont été faites et que nous trouvons souvent manquant de tout lorsque nous les visitons.

« Les fondations pour l'école des pauvres tournent également au profit des riches, par la facilité qu'elles

donnent de trouver un maître et une maîtresse d'école par l'appât de ces petits fonds assurés, faute desquels il serait difficile de trouver de bons sujets pour cette partie.

« J'ajoute à ma réponse à la quatrième question, qu'il faudrait établir un encouragement pour la destruction des loups qui causent la ruine de tant de pauvres gens. »

* * *

M^{sr} de la Marche avait, en 1786, adressé une circulaire aux Recteurs pour les engager à envoyer une ou deux femmes de leur paroisse suivre des cours d'accouchement, pour être à même de rendre des services à une époque où les médecins étaient fort rarement appelés dans les campagnes. Le Recteur de Commanna répondit ainsi à cette circulaire :

« Monseigneur, je ferai tous mes efforts pour engager des personnes intelligentes et de bonnes mœurs à aller profiter des leçons de M. Dubois, chirurgien accoucheur. J'aurai de la peine à réussir, parce que les deux élèves de cette paroisse qui ont successivement suivi les cours d'accouchement qu'ont donnés, à Léon, d'abord M. Louis, et en dernier lieu M. Villeneuve, en sont revenues aussi ignorantes qu'elles y étaient allées, ce qui a fait penser le public que ces prétendus accoucheurs entreprennent d'enseigner ce qu'ils ne savent pas eux-mêmes, ainsi que le disait une sage-femme de Morlaix qui vint ici il y a deux à trois ans et qui délivra une femme d'un enfant mort et d'un autre enfant qui vécut et fut baptisé. La sage-femme apprise par M. Louis avait abandonné cette pauvre femme, qui aurait péri avec ses deux enfans sans le secours de l'accoucheuse de Morlaix, qui disait que M. Louis en personne n'aurait pas mieux réussi que son écolière à délivrer cette femme.

« Dès que j'aurai parlé à une femme que j'ai en vue, je prendrai la liberté de donner avis à Votre Grandeur du tems où elle pourra se rendre au cours, qui ne sera vraisemblablement qu'après la moisson faite.

« Il y a, sans doute, Monseigneur, deux à trois femmes non instruites et non reçues qui se mêlent d'accoucher les femmes, et l'on y a autant de confiance qu'aux femmes qui ont pris des leçons de MM. Louis et Villeneuve, parce qu'elles réussissent aussi bien que ces dernières, c'est-à-dire qu'elles réussissent les unes et les autres quand les accouchemens se font d'eux-mêmes et ne sont point laborieux, mais qui martyrisent les femmes en couches pour peu qu'il y ait de difficulté, et cela discrédite partout les accoucheuses instruites parce qu'elles sont plus entreprenantes que les autres. »

*
**

Dix ans auparavant, le bon Recteur porte une plainte officielle sur un abus qui a été fort difficile à déraciner, et qui existe encore, quoique sous une forme plus mitigée, dans plusieurs paroisses, à l'occasion des pardons et des processions, mais sans jamais égaler celui que dénonce M. Podeur, recteur de Commanna.

« A Monsieur l'abbé de Goyon, chanoine, grand vicaire, grand archidiacre de Léon, faisant sa visite archidiaconale en l'église paroissiale de Commanna, le 30^e de Septembre 1777,

« Est très humblement remontré en l'endroit de l'audience de la dite visite de la part de Missire Yves-René Podeur, recteur, qu'il serait aisé de porter les croix et bannières dans les processions si on se contentait de les baisser légèrement lorsqu'il en serait besoin et seulement autant qu'il en serait besoin au passage des portes ; mais

la plupart de ceux qui les portent à Commanna et à la trêve de St Sauveur, voulant faire montre de leurs forces, affectent de baisser sans besoin les croix et bannières jusqu'à ras de terre au sortir de l'église et ailleurs, et de les porter ainsi rasant la terre le plus possible qu'ils peuvent, les tenant par l'extrémité des manches dans une posture indécente de corps et avec des efforts dangereux dont les suites sont quelquefois funestes.

« Dès que les croix et bannières sont hors de l'église, pour peu que la marche doive être longue, les jeunes gens s'attroupent autour d'elles, chacun veut les porter ; on se les dispute, on se les arrache, on se querelle, même devant le St Sacrement, lorsqu'on le porte en procession. Et, pour avoir plus de liberté de prendre leurs ébats, ces jeunes gens s'éloignent autant qu'ils peuvent au devant du clergé, qui les perd quelquefois de vue. Alors ils parlent, ils rient avec éclat, ils soupèsent les bannières et les croix, ils les baissent et les portent ainsi baissées, et les laissent tomber, ce qui occasionne des huées. Les ecclésiastiques sont obligés de sortir de leur rang pour chercher à empêcher le désordre. Voilà quels sont, à Commanna et à St Sauveur, les processions, que l'on prendrait pour des émeutes populaires si l'on n'était pas au fait.

« C'est en proportion de la pesanteur des croix et bannières que l'on estime la gloire de les porter baissées de la façon qu'on l'a dit. C'est pourquoi les manches des croix et bannières ne sont jamais assez longs ni assez lourds au gré de ceux qui aiment le plus à les porter, et l'on s'est aperçu quelquefois qu'ils avaient mis des ardoises entre les étoffes des bannières pour y ajouter du poids.

« La pesanteur de ces bannières fait que plusieurs, trop faibles pour les porter, les laissent tomber. La même chose arrive aux croix, souvent confiées à des enfants, et cela par la manie de les porter baissées à fleur de terre.

C'est ainsi que l'on a brisé la grande croix d'argent dont les débris sont renfermés dans le coffre de cette église, et que l'on a aussi tellement froissé l'autre croix d'argent, que les statues n'y tiennent plus que par des liens de fil d'archal. L'on est bien éloigné de faire réparer ces croix, parceque l'on ne doute pas qu'elles ne seraient bientôt réduites au même état qu'auparavant par l'effet de l'abus destructeur de les baisser jusqu'à terre, d'où il arrive que les croix, sortant de leurs manches, tombent sur le pavé. L'on en vit l'exemple, dimanche 21^e jour de ce mois de Septembre 1777, dans l'église de la trêve de St Sauveur, où une des croix, sortie de son manche, tomba avant la grand'messe, dans le chœur, aux pieds des prêtres, par la faute de celui qui la portait.

« Au retour de la procession et aux approches de l'église, l'on voit une foule de curieux quitter la suite de la procession pour se précipiter dans l'église par toutes les portes, pour voir entrer les croix et bannières que les porteurs se sont fait une règle de porter baissées au ras du pavé, depuis l'entrée de l'église jusqu'au chœur ou à la table de communion, ce qui occasionne des chutes aux croix et de nouveaux dommages à la fabrique.

« Les honnêtes gens gémissent de ce désordre ; le corps politique l'a blâmé et proscrit par sa délibération du 29 May dernier et autre du 17^e Août dernier, il a donné ordre et procuration aux marguilliers en charge d'invoquer, s'il est nécessaire, l'autorité du Parlement, pour le faire cesser. Les délibérans de la trêve, du moins en majeure partie, se sont également élevés contre le même abus par leur délibération du 25 May dernier, avec menace de faire enfermer tout de bon les bannières, même de les faire vendre au cas que l'on continuât de s'en servir aussi indécemment qu'au passé. Après toutes ces délibérations publiées au prône à Commanna et à St Sau-

veur, il y avait lieu d'espérer que l'abus cesserait, mais les marguilliers de St Sauveur non seulement veulent le maintenir, mais même, pour y donner lieu plus fréquemment, ont entrepris de forcer le clergé de la trêve de St Sauveur à sortir de l'église en procession les dimanches et fêtes avant la grand'messe.

« MM. les prêtres de cette trêve ayant voulu faire la procession au dedans de l'église le dimanche 10^e jour d'Août dernier, les porteurs des croix et bannières sortirent malgré le clergé, et sans doute par ordre des marguilliers ou du moins d'un des marguilliers, lequel se mit à pousser hors de l'église le plus qu'il put d'habitans, leur disant à haute voix d'abandonner les prêtres et de suivre les enseignes avec lesquelles quelques habitans firent effectivement le tour du cimetière, tandis que les prêtres, effrayés de cette émeute, se réfugiaient dans la sacristie.

« L'on peut s'imaginer avec quel triomphe les porteurs de croix et bannières affectèrent de les baisser dans cette sortie. C'était bien pour leur en fournir l'occasion que le marguillier zélé faisait sortir les enseignes.

« Ce qui enhardit les marguilliers à de pareilles entreprises, c'est la ferme persuasion où ils sont que leurs croix et bannières sont à eux pour en disposer à leur gré et de la même façon, disent-ils, qu'on en use dans les autres paroisses. M. le grand Archidiacre peut s'informer, dans le cours de sa visite, si les mêmes abus règnent ailleurs. Du moins, le remontrant ose croire qu'il n'est porté nulle part aussi loin qu'à Commanna et surtout à la trêve de St Sauveur, et il se flatte qu'on ne trouvera pas ailleurs d'exemple d'un procédé pareil à celui du marguillier de St Sauveur.

« A ces causes, vous plaise, Monsieur, décerner acte de la présente remontrance, en conséquence informer et

dresser votre procès-verbal des faits y contenus pour valoir et servir ainsi que de raison.

« PODEUR, *recteur de Commanna.* »

*
*
*

La paroisse était divisée en neuf frairies ou cordelées : Kerangouly, Restamaroff, La Garenne, Le Mougeau, Kermabil, Linguinou, Quillidiec, Perroz et Kergoat.

CHAPELLES, FONTAINES

Commanna comptait autrefois trois chapelles, qui toutes trois sont ruinées :

1^o *Saint-Jean du Mougau.*

Elle appartenait autrefois aux chevaliers hospitaliers de Saint-Jean et dépendait de la commanderie de La Feuillée. Auprès des vieux pans de murs arasés au niveau du sol, subsiste encore la fontaine de dévotion.

Non loin de cette chapelle, se voit une belle allée couverte, de 14 mètres de longueur, composée de 15 ou 16 montants et de 5 tables. Sur trois de ces montants sont sculptés un poignard et deux pointes de lame.

Ce monument a été fouillé par des étrangers, vers 1878, sans qu'on ait pu rien connaître du résultat de l'exploration.

2^o *Saint-Roch.*

Ancienne chapelle du château du Bois de la Roche, dont on voit les traces dans le lieu dit *Parc-ar-Chapel*. On continue encore de nos jours à fréquenter sa fontaine et à y plonger les enfants malades, pour obtenir leur guérison

par la protection du saint qui est si invoqué dans les épidémies.

Cette chapelle existait encore au commencement du XIX^e siècle, et le 12 Nivôse an XII, M. du Laurent, propriétaire du Bois de la Roche, demandait à l'Évêque de Quimper la permission de faire dire la messe dans la chapelle de Saint-Roch, « dépendante du Bois de la Roche, mais éloignée de l'enceinte de la maison ; cette chapelle, par sa position, sa grandeur et le bon état de réparation où elle est, présente un local très avantageux aux habitants des environs, entourée de plusieurs villages et hameaux ; très éloignée de l'église principale, elle est limitrophe de la commune de Plounéour-Ménez, dont l'église est dans un tel état de délabrement qu'elle ne peut contenir que très peu de monde ». Il est probable que cette demande ne put être exaucée, vu la pénurie de prêtres à cette époque, et que ce fut la cause de la ruine totale de cette chapelle.

3^o *Keroual.*

Chapelle de *Kerouet* ou *Keroual*, dans le vallon entre Commanna et Sizun. De cette dernière il ne reste même pas de vestiges.

Tout près du bourg, est la fontaine de Saint-Derrien, patron de l'église.

RECTEURS AVANT LE CONCORDAT

1646.	Hervé Croguennec, résigne.
1646.	Jean Even.
1660.	Décès de Laurent Bélec.
1671.	Yves Croguennec.
1682.	Yves Messenger.
1688.	François Cren, résigne.

- 1688-1700. Mathieu Paul.
 1700-1721. Vincent Gaultier, du diocèse de Saint-Brieuc.
 1721. Joseph Héliez.
 1740. Thomas-Corentin Haouel, devient recteur de Plouénan en permutant avec le suivant.
 1741-1742. François-Gaspard Allain, docteur en théologie, devint vicaire général de Léon.
 1743-1789. Yves-René Podeur, était secrétaire de l'Évêché.
 1789-1791. Yves-Marie Le Roux, ancien sous-curé à Guimiliau.
 1791. Stéphan, curé constitutionnel fort zélé qui, le 20 Février 1792, écrivait au département (L. 46) pour demander un M. Colin pour vicaire :

« Un seul homme ne peut suffire à Commanna pour le service du culte, et les voyages nécessaires du Curé exposent nos concitoyens à être privés des secours spirituels et *constitutionnels* devenus si nécessaires en ce moment par la morale dangereuse du sieur Messenger, vicaire de St Sauveur, qui s'est dédit de son serment. Nous avons l'honneur d'être, bien respectueusement et bien constitutionnellement, MM., vos très humbles et très obéissants serviteurs, STÉPHAN, *curé*; COLIN, *vicaire*. »

RECTEURS DE COMMANNA

- 1804-1806. Yves-Marie Le Roux, recteur de Commanna dès 1789 ; né à Saint-Thégonnec le 29 Décembre 1760.
 1807-1810. Le Goff, de Kernilis.
 1810-1815. Nicolas-Jacques Boutin, de Morlaix.
 1816-1819. Yves Moal, de Mespaul.
 1819-1821. Yves Quéré, de Plouénan.
 1821-1836. Jean Cloarec, de Guiclan.
 1836-1844. Yves Léran, de Guiclan.
 1845-1863. Yves Le Bras.
 1863-1868. Maudet Pennors, de Cléder.

- 1868-1875. Charles Floc'h, de Saint-Urbain.
 1875-1888. Adrien Los, du diocèse de Saint-Brieuc.
 1888-1889. François Floch, de Saint-Pol de Léon.
 1889. François Laurent, de Rosnoën.

Le 17 Mars 1838, M. Léran, recteur, écrivait à M^{gr} de Poulpiquet la lettre suivante, par laquelle il se révèle expert en littérature bretonne.

« Monseigneur, dans un temps où les livres frivoles, les romans licencieux et même les ouvrages entachés d'hérésie, traduits en breton, sont avec tant de profusion répandus gratis pour corrompre la foi et les mœurs dans nos campagnes, j'ai cru que ce serait rendre service à ses frères, que de leur procurer des lectures solides et instructives. C'est dans ce but que j'ai pris, sur mon repos, les heures nécessaires pour traduire en bon breton de Léon *Le pèlerinage d'un nommé Chrétien*, allégorie qui présente la vertu sous une forme agréable et attrayante, non seulement pour la jeunesse, mais même pour les personnes les plus mûres.

« Si vous agréez, Monseigneur, le denier de la veuve, je vous prie de m'honorer d'une réponse et de vouloir bien me mander à qui passer le manuscrit pour être examiné et pour recevoir ensuite votre approbation.

« Distribuer gratis, ou en faveur du Séminaire, ce petit ouvrage, tel serait mon désir ; mais je ne sais si mes moyens pécuniaires me le permettront ; jamais je ne me suis adressé aux imprimeurs.

« Agréez, etc...

« *P. S.* — Si vous croyez que ce soit pour le bien et du peuple et des ecclésiastiques, je pourrais vous présenter un cours d'instructions bretonnes sur le Symbole contenant 44 ou 45 prônes d'une bonne demi-heure chacun ; j'y ai travaillé trois ans et ai profité des auteurs et d'un bon manuscrit. »

Il est à croire que ce projet n'a pu être exécuté, car ces ouvrages sont demeurés inconnus des meilleurs bibliophiles bretons, ce qui n'a pas empêché M. Lérant de mourir dans la maison de retraite de Saint-Pol avec la réputation de bon prédicateur breton (*Saint-Joseph*, par M. Kerné).

VICAIRES

1804.	Alain Guénégan, ex-desservant de Sainte-Sève.
1813.	Guillaume Platinec.
1822.	Yves Le Roux.
1825.	Jean-Marie Guernigou.
1826.	Jacques Bohec.
1830.	François Le Bras.
1835.	Jean Péron.
1838.	Jean-Marie Ségalen.
1843.	Jean-Marie Le Quéau.
1845.	Yves Boutouiller.
1845.	Hervé Guéguen.
1851.	François-Marie Morvan.
1860.	Laurent Collober.
1863.	Jean-François Floc'h.
1865.	Jean-Pascal Nédélec.
1866.	Pierre-Marie Messenger.
1872.	Augustin Troussel.
1873.	Philippe Poupon.
1875.	Germain Dantec.
1877.	Pierre Bégot.
1881.	Alain Le Bars.
1892.	Alfred Chavet.
1898.	Henri Le Sann.
1901.	André Pellé.

MONUMENTS ANCIENS

Près la chapelle de Saint-Jean-du-Doigt, allée couverte; sur l'un des supports est gravé un glaive.

Au village de Quillidiec, menhir et, non loin, deux pierres plates appelées *Palets des Géants*. (M. Flagelle, *Bulletin Archéologique*, t. IV, p. 93.)

En 1898, M. du Chatellier a découvert, dans le parc Bohars-Izella, dépendant du château du Bois de la Roche, dans un espace de cent mètres sur cinquante, de nombreux débris de poteries et de briques de l'époque romaine, des substructions d'un ancien bâtiment, et une grande quantité de rouleaux en terre cuite, percés au milieu d'un trou de 0 m. 015 de diamètre, dont il est difficile de spécifier la destination. (*Bulletin Archéologique*, XXVI, p. 475.)

FAMILLES NOBLES

De Bouvens du Bois de la Roche : *de gueules à la croix dentelée d'argent*; devise : *Plus n'est possible*.

Famille fondue dans Coatarel : *d'azur à trois fasces d'argent*; *alias* : *d'argent à trois fasces d'azur*.

Voici ce que dit Ogée de cette famille :

« La maison noble du bois de la Roche Bouvan appartenait jadis à Henri, chevalier Sgr de la Roche Bouvan, qui fut juge mage de Bresse sous Amé IV, comte de Savoie, aux années 1306 et 1320. Les deux Henri de Bouvan, ses fils et petit-fils, furent conseillers et chambellans du comte de Genève. James de Bouvan fut chambellan du duc de Savoie, son ambassadeur à Rome, gentilhomme du Roi François I^{er} et capitaine d'une compagnie de cent lances, commandée en chef par le duc de Nemours. Jean-

Amé de Bouvan fut compagnon et lieutenant de M. de Sourdéac pendant les guerres de la Ligue. »

M. de Blois, continuateur d'Ogée, nous dit que le manoir du bois de la Roche est de 1604. Les portes sont ogivales et l'on voit dans la cour un large bassin creusé dans une seule pierre portée sur un piédestal.

M. Louis Guennec nous adresse, de Morlaix, les renseignements complémentaires qui suivent, sur les seigneurs du Bois de la Roche.

« Cette terre appartenait, vers 1460, à Tanguy de Kermellec, seigneur du Bois de la Roche et du Cloistre, époux de Constance de la Villeneuve ; leur fille aînée et héritière épousa, vers 1480, Jean de Cornouaille (ou de Kerguern), seigneur dudit lieu, dont Olivier de Cornouaille, seigneur de Kerguern et du Bois de la Roche, l'un des quatre gentilhommes du Léon qui avaient le privilège de porter le dais pour l'entrée dans sa ville épiscopale, de Guy Le Clerc, évêque de Léon, en 1520. En raison de son office de porteur et d'échanson pendant le repas offert à l'évêque, il avait droit à tout le vin resté dans les fûts. A la fin du dîner, il saisit toute la vaisselle d'argent et les coupes, sauf celle du prélat, et les fit porter chez son hôte François Houssette. (V. *Notice sur Saint-Pol-de-Léon*, par M. de Courcy.)

« Vers 1600, cette terre avait passé à Jacques de Bouvans, seigneur du Bois de la Roche (deuxième fils de Louis de Bouvans et de Barbe de Fontaine), salade dans la garnison de Brest en 1595, puis lieutenant de Sourdéac au gouvernement de cette ville. Il épousa en 1599 Jeanne de la Renardière, dont Guy, seigneur du Bois de la Roche, marié en 1630 à Jeanne de la Haye, dont Gabriel, époux de Françoise de Kergadiou. Il tua en duel à Berrien, le 22 Mars 1652, le marquis de Carman et ses deux seconds, les sieurs des Salles et de Kerincuff.

« La maison des Bouvans s'est fondue dans Coatarel, par le mariage de Claude-François de Coatarel, seigneur de Kernaoudour, avec Mathurine-Armande de Bouvans, qui mourut à Morlaix le 18 Décembre 1765, à l'âge de 75 ans. Son père, François de Bouvans, sieur du Bois de la Roche, avait eu de Marie-Gabrielle de Carné, Gabriel, seigneur du Bois de la Roche, marié en 1747 à Anne-Claude de Penmarch, et mort sans enfants.

« Le château du Bois de la Roche se compose d'un corps de logis à un étage, précédé d'une cour qui contient une grande vasque de granit circulaire, montée sur un piédestal et ornée d'écussons mutilés. La partie de droite offre un grand portail ogival et quelques fenêtres à meneaux, mais celle de gauche a dû être refaite au XVIII^e siècle. Sur la façade du jardin est un écusson *mi-parti au 1 coupé au 1 d'un fretté chargé d'un croissant et au 2 d'un mouton, au 2 d'une fleur de lys accompagnée en pointe de deux mâcles*, armes des Cornouaille et des Kerriec de Coatanfao. Les mêmes armes des Cornouaille, mi-parti de Kergorlay et de Poulmic, se remarquent aussi sur l'enfeu du Bois de la Roche, dans l'église abbatiale du Relec.

« Le Baud, dans son *Histoire de Bretagne*, mentionne la bataille de Commanna, livrée en 1169 par le duc Conan à Guiomar IV, comte de Léon. « *Audit an (1169) selon Guillaume d'Armorique, fut expulsé et débouté de son siège Hamon, évêque de Léon, par le vicomte Guiomar, son frère, pour laquelle chose le duc Conan rassembla son exercite, et avec ledit Hamon entra en la terre de Léon, et fist bataille contre celuy Guihomar et ses fils, lesquels il desconfilts jouxte Commana, en un lieu qui est dit Methuor, lequel est interprété : « fut honte » (Mezvoe).*